

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
TREGUNC

PROJET DE VELO
ROUTE DU
LITTORAL
SECTION CONCARNEAU
RIEC SUR BELON

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – SALAUN Fanny – GUYON Yoann - HEMON Morgane – DENIEL Baptiste – SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Valérie VOISIN à Régine SCAER JANNEZ
- Jean-Paul NIVEZ à Paul DADEN
- Brigitte BANDZWOLEK à Gisèle SINQUIN DANIELOU

Date de convocation : 18 septembre 2018
Baptiste DENIEL est nommé secrétaire de séance

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que le conseil départemental du Finistère a adopté un plan d'action dans le cadre du schéma vélo avec notamment comme objectif la poursuite de l'aménagement des véloroutes et voies vertes.

C'est dans ce cadre que le département va réaliser l'aménagement de la véloroute du littoral entre Concarneau et Riec-Sur-Belon sur laquelle le principe de voie partagée avec la circulation motorisée et une partie en site propre ont été retenus.

L'ensemble de la section mesure 32 kilomètres dont 13,9 kilomètres sur la commune de TREGUNC.

Cet aménagement dont les travaux devraient débuter dans les semaines à venir aura un coût total de 13 900€ répartis comme suit :

- 2 780 € financés par la région Bretagne,
- 7 720 € financés par le département du Finistère,
- 3 400 € financés par la commune de TREGUNC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et à inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Tregunc, le 1^{er} octobre 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC

